

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 11 février 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} février 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Patrick MAUGARS, Dominique FOURNEAUX, Anne DUVAL, Anne-Sophie MILARD, Cécile KOBIELA Michel LEVALLOIS, Françoise VASSEUR, Marie-France KULEZYNSKI, Sébastien BROSSARD, Cécile KOBIELA, Leslie CLERET

Absents excusés : Augustin CORGE, Philippe SEMENT

Absents : Franck GALLAY

Philippe SEMENT donne pouvoir à Anne DUVAL.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018

2019 - 01 Titularisation d'un agent

Madame Angélique ROBIN est stagiaire de la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette période de stage ayant été satisfaisante et en adéquation avec les attentes de la municipalité, Monsieur le Maire souhaite procéder à la titularisation de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la titularisation de Madame Angélique ROBIN à compter du 1^{er} janvier 2019.

2019 - 02 Mission de contrôle et CSPS - travaux de la salle des fêtes

Afin de respecter la réglementation en matière de contrôle et de suivi de chantier, il convient de procéder à la désignation d'un cabinet de contrôle et d'un Coordinateur Sécurité et Protection Santé (CSPS) pour les travaux de la salle des fêtes.

Les devis suivants ont été reçus :

Missions de contrôle :

- APAVE : 4.584,00 euros TTC
- DEKRA : 4.800,00 euros TTC

Mission CSPS :

- SAS CAP JB : 2.100,00 euros TTC
- Cabinet Joël Lamy : 1.917,60 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- **La société APAVE pour la mission « Bureau de contrôle » pour un montant de 4.584,00 euros TTC,**
- **Le cabinet « Joël Lamy » pour la mission CSPS pour un montant de 1.917,60 euros TTC.**

2019 - 03 Travaux 2019 du SIEGE 27

Suite à la demande de la Municipalité, le SIEGE 27 a retenu dans sa programmation 2019 l'enfouissement des réseaux du quartier du « Saut du Loup ». Le montant des travaux est d'environ 185.000 euros dont 49.583,33 euros pour la commune.

Conformément aux dispositions statutaire du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée ci-dessous.

La participation communale s'élève à :

- **30.833,33 € en section investissement**
- **18.750,00 en section de fonctionnement**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SIEGE et à inscrire les sommes correspondant au montant des travaux au budget 2019.

Une réunion d'information à destination des riverains se tiendra à la salle des fêtes le mardi 26 février 2019 à 18h00

2019 - 04 Déclassement de terrain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Municipalité est propriétaire d'une parcelle de terrain située entre la rue Abbé Delamare et la station-service des Etablissements Leclerc.

Ce bien est affecté à l'usage direct du public ce qui constitue les critères de la domanialité publique par affectation.

En vue de procéder à la cession d'une partie de cette parcelle, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, et dans un second temps de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise le recours à un géomètre afin de délimiter la parcelle à céder,**
- **Prononce la désaffectation de ladite parcelle,**
- **Valide son déclassement du domaine public de la commune et son intégration dans le domaine privé communal.**

2019 - 05 Attribution d'un numéro suite déclassement de la RD71

Suite à la procédure de mouvement de voirie gérée par le Département de l'Eure, la RD 71 a été déclassée et appartient désormais au domaine public routier de la commune.

Il est donc nécessaire désormais d'identifier cette voie en lui attribuant un numéro ou un nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit de nommer cette voie communale « Rue de la Fringale »

Questions diverses

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du SIEGE du 1^{er} décembre 2018 est à la disposition des membres du Conseil Municipal et consultable en Mairie.

Le prochain Conseil Municipal consacré au vote du budget 2019 aura lieu le lundi 25 février à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.